Image not found or type unknown

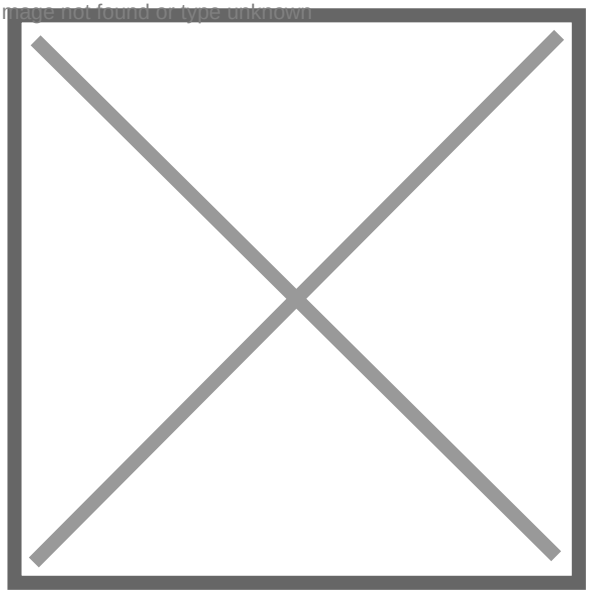

Combien d années aprés la vente de ma maison la banque de cré....

Par **suzuki_old**, le **12/06/2007** à **12:24**

combien d années aprés la vente de ma maison la banque (de crédit)peut t elle me réclamé l argent
voilà je m explique:j avais fais construire avec mon mari une maison ,ayant des problèmes financiés et n arrivant plus à payer, nous avons du la vendre, l argent et parti directement à la banque ou ns avions fait le crédit, mais nous devions encore bcp, suite au relance et menace par huissier mon mari ayant perdu son travail c est donné la mort.je suis reste seul avec mes 3 jeunes enfants à me battrependant 1 an ,aprés plus de nouvelle de la banque.cela fait 15ans , et la je viens de recevoir 1 courier d une agence immobiliere qui me demande si je vend mon terrain,qui reste ,car il ont des acheteurs, je ne s avais pas que je le possedé encore ,voila pourquoi ma question, si je le vend qui aura l argent moi ou la banque

merci de l aide que vous pourrez me donner

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **20:03**

Bonjour.

A priori, je dirai que c'est vous.

Si la banque avait voulu saisir votre terrain, elle l'aurait déjà fait.

Et si par hasard elle avait oublié le terrain en question, que vous le vendiez ou non, cela ne changera rien pour la Banque.

Par **suzuki_old**, le **13/06/2007** à **09:53**

bonjour

Merci bcp d avoir pris un peu de votre temps pour me répondre

Par **suzuki_old**, le **27/06/2007** à **18:31**

Merci de répondre à jurigaby directement sur le forum ...

> bonjour jurigaby
> j ai une nouvelle question à vous posé
> Voilà l agence a trouvé des personnes qui sont intéressées pour acheter le terrain ,mais dans la promesse de vente il est demandé si le bien est libre de toute hypothèques,et si des inscriptions hypothècaires se revelaient,je serais obligé de rapporter mainlevée et certificat de radiation à mes frais.
> Voila pourquoi il faut que je sois sur que la banque ne peut me réclamé la somme de la vente du terrain,aprés aucune nouvelle de celle çi depuis toute ces années. Le terrain m appartient il ! dans votre première réponse vous me dite que normalement oui, qu elle n a plus le droit de me réclamer de l argent
> j attend votre confirmation pour donner suite
> merçi bcp
>

>
>
>
>
>
>
>
>
>
>

>

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007** à **17:29**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour.

Pour savoir si votre bien fait l'objet d'une hypothèqe, il suffit de vous rendre au bureau de conservation des hypothèques..

C'est pas plus compliqué que ça!

Par **suzuki_old**, le **04/07/2007** à **08:10**

bonjour jurigaby

je viens de recevoir votre réponse , j ai envoyé les documents depuis pour la vente du terrain , mais je vais me renseigner au bureau des hypothèques
merci bcp du temps que vous m accordez

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés